

# Examen final des avocats

Session du 28 mars 2012

Phases préliminaire et de préparation

## 1. Instructions

Le présent document comprend une page. Vérifiez que votre exemplaire est complet. Si tel n'est pas le cas, avertissez immédiatement le Secrétariat de la Commission de l'examen final des avocats (Mme Anne-Lise Polchi, 022/379.94.99).

Vous disposez de deux heures pour prendre connaissance du présent document, pour vous préparer en consultant toute documentation utile et pour vous présenter au lieu où se déroulera la suite de l'examen. Il vous incombe donc de vous présenter à 10h, à la salle F 413 (4<sup>e</sup> étage), à l'adresse suivante : HEG, Campus de Battelle, Bâtiment F, 7 route de Drize, 1227 Carouge.

Vous pouvez amener avec vous, outre le présent document d'une page, une page A4 de notes manuscrites (un côté utilisé, un côté vierge) rédigées durant votre préparation et les textes légaux que vous estimez utiles (sans la moindre annotation, renvoi ou encore soulignement) ; les « codes annotés », par exemple CC/CO et CP, sont admis pour autant qu'ils ne contiennent aucune modification ou annotation sous réserve de l'ajout de mises à jour de lois contenues dans le recueil sous forme de photocopie sans ajout manuscrit ou dactylographié.

\* \* \*

## 2. Indications générales

Vous avez reçu hier après-midi un appel téléphonique de M. Jean Dujardin, domicilié 55, rue de la Muse à Genève. Il vous a indiqué qu'il rencontrait de graves problèmes avec son ancien employeur qui « me réclame de l'argent après m'avoir accusé de malversations et mis à la porte comme un malpropre ». Il vous a expliqué avoir reçu une convocation pour une audience de mainlevée qui doit se tenir le lendemain, le 28 mars 2012 à 16h. Cette convocation lui est parvenue alors qu'il était absent, ce qui explique la tardiveté de son appel, dont il vous a prié de l'excuser.

Vous avez convenu avec lui de le retrouver à l'Etude ce jour en fin de matinée pour préparer cette audience.